

Tarifs applicables au 01/10/2017

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 4250 € TTC sur la part inférieure à 40 000€ du prix de vente.

Entre 40001 et 70000	12% à 7.8% TTC du prix de vente
Entre 70001 et 120000	7.8% à 6.82% TTC du prix de vente
Entre 120001 et 155000	6.82% à 6.16% TTC du prix de vente
Entre 155001 et 175000	6.16% à 6.06% TTC du prix de vente
Entre 175001 et 205000	6.06% à 5.93% TTC du prix de vente
Entre 205001 et 295000	5.93% à 5.57% TTC du prix de vente
Entre 295001 et 399000	5.57% à 5.17% TTC du prix de vente
Entre 399001 et 550000	5.17% à 4.86% TTC du prix de vente
Entre 550001 et 650000	4.86% à 4.78% TTC du prix de vente
Au delà de 650000€	4.78% du prix de vente

GARAGE 12% TTC du prix de vente avec un minimum de 1500€
TERRAIN 10% TTC du prix de vente

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte

écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Les estimations avec étude de marché sont offertes.

Les avis de valeurs (écrits destinés aux notaires pour une succession ou pour l'isf ...) sont facturés à 350€ TTC Encaissables avec facture avant la remise de l'avis de valeur.



LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :**
150€
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**
Honoraires à la charge du bailleur : 10€ TTC/m²

Honoraires à la charge du locataire : 10€ TTC/m²
- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
 - Part bailleur : 3€ TTC/m²
 - Part locataire : 3€ TTC/m²

GESTION LOCATIVE

Honoraires : Selon le service, 6%HT -7%HT-8%HT soit : (7.2% TTC- 8.4% TTC- 9.6%TTC)
Garantie Loyers Impayés : 3%
Aide à la déclaration de revenus fonciers : 100€

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- **Gestion locative**
Honoraires : Selon le service, 6%HT -7%HT-8%HT de 12 mois de loyer annuel charges comprises .
Frais de rédaction d'acte : 300€
- **Gestion technique**
Si travaux < 500€HT : inclus dans les honoraires ci-dessus

A partir de 500€HT : honoraires complémentaires de 3%HT du montant des travaux – forfait minimum 350€ HT

